



L'an deux mille vingt et un le 21 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Velaine Sous Amance, après convocation légale du 14 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis -M. LAURENT Stéphane – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. DE LIBERALLI David – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. MANGIN Gérald – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. FRITSCH Jacques M. FECHTIG Alain – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. VOINSON Philippe – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. MICHEL Olivier à THOMAS Claude – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain – Mme ROJAS Magali à M. CAPS Antony -

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole – M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – M. MATHIEU Denis M. MARTIN Christophe

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 7

Excusés : 5

Votants : 45

Date d'affichage : le 25 octobre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions : 1

CT/PR

02/10/2021

/EAU POTABLE

Fixation des montants de la redevance eau potable pour l'année 2022

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement de l'eau potable et de la GEMAPI, rappelle que les tarifs ne concernent que la partie du territoire sud qui est en délégation de services public avec la société SAUR pour la distribution de l'eau potable. Une part de la facturation est réglée par l'utilisateur à la SAUR et une part à la Communauté de Communes pour notamment assurer les investissements.

Tarification CCSGC 2021 (secteur sud) :

Abonnement : 8 € / an (HT)

M3 : 0.55 € / an (HT)

Ainsi après avis du groupe projet réuni le 27 Septembre 2021, il est proposé afin d'assurer notamment le financement des investissements dont le détail est ci joint annexé (estimé à 1 million par an) d'appliquer les tarifs suivants :

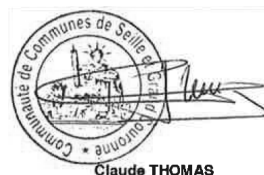
Abonnement : 10 € / an (HT)

M3 : 0.60 € / an (HT)

Ce tarif s'appliquera aux particliers et aux ventes en gros (VEG). Un groupe projet travaillera durant l'année 2022 afin de réaliser une prospective pour les 25 prochaines années suivant le tableau de travaux ci annexé.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 44 pour – 1 abstention

- **Fixe** les tarifs des redevances eau potable secteur (sud) 2022 comme indiqués en annexe
Fixe l'abonnement (part fixe) à : 10 € / an (HT) / an à compter du 1^{er} janvier 2022
Fixe la part variable M3 à : 0.60 € / an (HT) à compter du 1^{er} janvier 2022



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.11.03 10:37:14 +0100
Ref:20211102_170206_1-1-O
Signature numérique
le Président